CARTES D’IDENTITE

PASSEPORTS

**Votre demande de passeport et CNI en 3 étapes**

**- 1 - PRE DEMANDE EN LIGNE**

Connectez-vous au site du gouvernement pour faire votre pré-demande en ligne : [**HTTPS://ANTS.GOUV.FR/MONESPACE/S-INSCRIRE**](https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire)

Un numéro de pré-demande est délivré lors de l’enregistrement, il est indispensable de le fournir le jour du rendez-vous ou vous pouvez l’imprimer.  
Si vous ne faites pas de pré-demande en ligne, vous devez récupérer un dossier en mairie avant le jour du rendez-vous. Vous devrez ramener ce dossier complété le jour du rendez-vous.

**- 2 – CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER**

**Pièces à fournir pour votre passeport**

* 1 photo d’identité
* Un justificatif de domicile
* Un timbre fiscal
* D’autres pièces peuvent vous être demandées en fonction de votre situation (majeur ou mineur, première demande ou renouvellement)

**Pièces à fournir pour votre CNI**

* 1 photo d’identité
* Acte intégral de naissance de moins de 3 mois
* Jugement de divorce s’il y en a eu un
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois
* Renouvellement : ancienne CNI
* Perte ou vol : timbre fiscal de 25€

**- 3 – PRENDRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE**

Prendre rendez-vous en mairie et vous présenter en personne. Les mineurs doivent être accompagnés d’un parent.

**Mairie de MENS**

Renseignements et prise de rendez-vous ►►► 04 76 34 61 21

*Mercredi de 13h30 à 15h30*

*Vendredi de 13h30 à 15h30*

*Premiers Lundis de chaque mois 13h30 à 15h30*

**Mairie de MONESTIER DE CLERMONT**

Renseignements et prise de rendez-vous ►►► 04 76 34 20 93 de 9H00 à 12H00

**Mairie de VIF**

Renseignements et prise de rendez-vous ►►► 04 76 73 50 50

Prévoir ½ heure par dossier.

**Achat de timbres fiscaux :**

* Bureau de Tabac de Monestier de Clermont
* Bureau de Tabac de Lalley
* Bureau de Tabac de La Mure (30 rue du Breuil)
* Centre des Finances Publiques de La Mure (22 avenue du Dr Tagnard)
* Timbres fiscaux dématérialisés : <https://timbres.impôts.gouv.fr/>

**Prolongation de la validité des cartes d’identités**

* **Qui est concerné** : Personne majeure à la date de délivrance
* **Date de délivrance** : entre le 2 janvier 2005 et le 31 décembre 2013.
* **Conséquence** : 5 ans à ajouter sur la date indiquée au verso de la CNI

La prolongation est **automatique** et ne nécessite aucune démarche particulière, inutile de vous rendre en mairie, la date de validité inscrite sur votre carte d’identité ne sera pas modifiée.

Cependant, vous pouvez refaire votre carte :

* Si vous avez déménagé
* Si vous avez un voyage de prévu (devis ou facture à l’appui).
* Ou dans les 6 mois avant l’expiration de votre titre (par exemple, une CNI délivrée le 03 juin 2005 est valide jusqu’au 02 juin 2020 vous pouvez donc la refaire à compter du 02 janvier 2020)